

Paris, le 27 mars 2008

Déclaration du Conseil fédéral de la FGF-FO

Le Conseil fédéral de la FGF-FO regroupant l'ensemble de ses syndicats nationaux de la fonction publique de l'Etat et ses sections départementales, réuni à Paris les 26 et 27 mars 2008, a largement débattu des dossiers majeurs pour la Fonction publique et ses agents.

Le Conseil fédéral, avec la Confédération FO, exige à nouveau que le social ne soit plus la variable d'ajustement et le parent pauvre des politiques économiques mais que celui-ci soit repositionné comme source de progrès pour la société.

De plus, il s'élève contre le discours irresponsable de « L'Etat en faillite », qui n'a aucun sens. Il ne vise qu'à justifier les réductions de moyens et d'effectifs dans les services de l'Etat et à appauvrir le service public dans son ensemble, aggravant ainsi les inégalités.

La FGF-FO continue de revendiquer une autre répartition des richesses produites, de véritables augmentations salariales, des recrutements statutaires pour accomplir les missions qui concrétisent la conception de l'égalité républicaine. De même, la défense du statut général des fonctionnaires, du Code des pensions civiles et militaires, la défense des salariés de la fonction publique, actifs et retraités, et des principes républicains sont nos combats communs et permanents.

Face aux attaques frontales et sans précédent, le Conseil fédéral :

- réaffirme l'actualité des revendications formulées lors du Congrès FGF de Pau, en juin 2006, et reprises thème par thème ci-après ;
- se félicite des mobilisations engagées (Fonction publique 20 novembre 2007, 24 janvier 2008 ; MEDAD : 6 mars ; Culture 20 mars)
- Appelle l'ensemble des salariés de la fonction publique à prendre conscience des graves dangers encourus du fait de la volonté gouvernementale de remettre en cause le statut général et ses statuts particuliers de corps, les services d'administration de l'Etat républicain et le principe républicain d'égalité d'accès pour tous les citoyens au service public ;
- S'engage à mobiliser, au plus vite et le plus largement possible par l'information et par l'action, l'ensemble des salariés en organisant le rapport de force, d'une part pour mettre en place une vraie résistance face à toutes ces attaques portées par la RGPP contre le statut général, l'emploi, les services et les missions du service public, et d'autre part pour faire aboutir nos revendications sur les retraites, le pouvoir d'achat et les rémunérations dans la fonction publique.

* *
*

Seul un syndicalisme libre et indépendant, produit de décennies de combats du mouvement ouvrier, agissant pour l'intérêt de ses mandants et pour la préservation des principes laïques et républicains de la fonction publique, comme celui représenté et exercé par FORCE OUVRIERE, est déterminé à obtenir satisfaction sur ses revendications.

Le Conseil fédéral appelle donc tous les fonctionnaires et agents publics :

- à rejoindre les syndicats nationaux FO, présents dans tous les ministères et établissements publics ;
- à participer, par une action claire et déterminée, à l'action commune nécessaire pour faire aboutir nos revendications :

46 rue des Petites Écuries
75010 - PARIS
Tél : 01.44.83.65.55 - Fax. : 01.42.46.97.80
E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr
Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

AUGMENTER LES SALAIRES ET PENSIONS

L'augmentation générale des salaires et pensions est une urgence, notamment pour soutenir la consommation face à la hausse des prix qui s'inscrira entre 2 et 3% en 2008, après les 2,6% de 2007.

C'est pour cela que FO continue d'exiger la revalorisation de la valeur du point d'indice au moins au niveau de la valeur de l'inflation annuelle.

C'est pour cela que FO condamne les décisions gouvernementales prises pour 2008, à travers la ridicule revalorisation de 0,8% sur l'année et pour solde de tout compte.

La perte de pouvoir d'achat, depuis le 1^{er} Janvier 2000, ne cesse de s'accroître et il est indispensable de combler ce retard (9 %).

De surcroît, la reconstruction de la grille indiciaire, base commune de la fonction publique, est urgente et indispensable.

Le Conseil Fédéral :

- **Confirme son refus d'avaliser la perte programmée de pouvoir d'achat en 2008, et les mesures mises en avant par le Gouvernement telle que la garantie individuelle du pouvoir d'achat, la monétarisation des jours de RTT ou d'une partie du CET, la défiscalisation des heures supplémentaires, qui sont des mesures discriminatoires pérennes et ponctuelles. Elles ne répondent pas aux exigences exprimées en terme d'augmentation des salaires.**
- **Considère que toutes ces mesures remettent en cause le système collectif de rémunérations, le statut et le principe de carrière en lui substituant l'individualisation et l'intéressement individuel.**
- **Confirme la nécessité d'un renforcement de la mobilisation sur cette revendication prioritaire pour les agents – augmentation de la valeur du point d'indice, reconstruction de la grille ; mais aussi sur tous les éléments qui contribuent au pouvoir d'achat, indemnité de résidence, indemnités de transport, de déplacement, etc.**
- **Exige le rétablissement et l'amélioration de la participation de l'Etat à la protection sociale complémentaire des agents et refuse que celle-ci soit soumise à la sacro-sainte « concurrence libre et non faussée ».**

RETRAITES : 40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP !!!

La stratégie du « diviser pour régner », mise en œuvre par les Gouvernements successifs, avait pour seul objectif d'organiser successivement des reculs sociaux des droits à la retraite pour tous : loi Balladur en 1993, loi Fillon en 2003 et les régimes spéciaux en 2007.

Aujourd'hui, face aux nouvelles orientations gouvernementales (40, 41, 42,... 45 ans !!, ou Caisse de retraite commune à tous les fonctionnaires envisagée par le gouvernement), c'est tous ensemble que les salariés, du privé et du public, doivent se mobiliser pour la défense de leur droit à la retraite.

La Confédération FO affirme que le financement du maintien du droit à la retraite à 60 ans et du blocage immédiat, dans un premier temps, à 40 ans de cotisation est réalisable : il suffit de choisir délibérément la voie de la solidarité et donc de la redistribution des richesses produites.

Le Conseil Fédéral fait sienne cette position confédérale et considère qu'il est inenvisageable et inacceptable de prolonger la durée de cotisation au-delà de 160 trimestres - 40ans – et exige du Gouvernement l'abrogation de cette mesure inscrite dans la réforme de 2003.

Les Syndicats nationaux et les Sections fédérales de la FGF-FO décident d'alerter immédiatement les fonctionnaires et agents publics sur les enjeux et les échéances, pour assurer de manière forte et ferme, avec la Confédération FO, leur mobilisation, n'excluant aucune forme d'action, pour obtenir notamment :

- le droit à la retraite à taux plein à 60 ans par le blocage immédiat à 40 ans de cotisations, avec pour objectif, un retour à 37,5 ans qui fondait jusqu'en 1993, pour tous, public et privé, la base de la retraite à taux plein ;
- le retour aux 10 meilleures années pour les salariés affiliés au Régime Général, et notamment pour tous les personnels non titulaires de la Fonction Publique, et le maintien, pour les fonctionnaires, de la référence aux 6 derniers mois.
- l'indexation des pensions sur les salaires par le retour au système prévu par le Code des Pensions avant 2003 (indexation et péréquation).

Le Conseil Fédéral réaffirme, de plus, que toutes les revendications formulées lors du Congrès de PAU en 2006, tant pour les actifs que pour les retraités, constituent la plate-forme revendicative commune pour tous les salariés de la Fonction publique (prise en compte des indemnités, minimum de pension, suppression du système décote/surcote, retour aux avantages familiaux d'avant 2003, pensions de réversion,...).

COMBATTRE LA RGPP

La Fonction Publique constitue l'un des fondements du système républicain et laïc. Elle doit notamment garantir l'égalité de droits pour les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Fédéral constate que les chantiers de la réforme de l'Etat, appelée aujourd'hui Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), conduisent à la déconstruction de l'Etat républicain, à la liquidation du Service public, en organisant l'abandon programmé de nombreuses missions ou leur externalisation – privatisation, en supprimant des milliers de postes de fonctionnaires et en mettant en danger de mort le Statut Général des Fonctionnaires.

La réorganisation de l'Etat au profit de l'échelon territorial régional, l'affaiblissement des structures administratives départementales, le démantèlement des administrations centrales, la transformation envisagée de services de l'Etat en « agences de services publics », en la justifiant par la nécessaire distinction entre opérateur et régulateur comme l'exige la Commission européenne, auront pour conséquences la remise en cause des valeurs de la République une et indivisible et du service public rendu aux citoyens.

Cette véritable entreprise de destruction des services publics de l'Etat, la RGPP, est combattue dans les ministères par l'organisation FO, rejointe par d'autres.

Le Conseil Fédéral se félicite de la mobilisation réussie le 6 mars par les syndicats FO de l'Equipement, le 20 mars à la Culture par le SNAC-FO et APPELLE tous les secteurs ministériels à se mobiliser pour défendre le service public et les moyens attachés.

En effet, les évolutions ou réorganisations qui se succèdent visent à la seule réduction des effectifs de la Fonction publique et du Budget de l'Etat, conduisant de fait à l'abandon des missions et à la fermeture ou fusion des services et implantations territoriales de l'Etat.

Il faut se rappeler que l'objectif clairement annoncé par le chef de l'Etat est de réduire le Budget de 150 Milliards d'euros en 10ans et par conséquent, le seul non remplacement d'1 départ en retraite sur 2 n'y suffira pas !!

Pour ce faire, le Projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels est l'outil d'un véritable Plan social (ou plan de restructuration ou de dégageant de cadres).

Toutes les propositions contenues – réorientation professionnelle ; développement de l'intérim ; mise en fonction à temps non complet chez plusieurs employeurs, accompagnées de soi-disant mesures financières au bon vouloir de chaque ministère – doivent être combattues sans concession.

FO s'est déjà engagé dans ce combat en s'opposant à ce projet de loi dans chacun des Conseils Supérieurs de la Fonction Publique.

Le Conseil Fédéral :

- appelle tous les fonctionnaires et personnels non titulaires à réagir, par tout moyen et à tout niveau, avec FO, contre ce projet de loi scélérat qui doit être totalement abandonné
- Le Conseil mandate le Bureau fédéral pour mettre en œuvre les modalités de cette action, sans exclure aucune modalité et ce, avec toutes les organisations syndicales qui partageront la même position.

DEFENDRE LE STATUT GENERAL ET SES PRINCIPES

L'année 2008 serait, selon le 1^{er} Ministre, l'année de la « refondation de la Fonction publique ». Les orientations données à plusieurs reprises par le Président de la République sont sans équivoque :

- « Passer d'une fonction publique de corps à une fonction publique de métiers ;
- Assurer la diversité des recrutements et des promotions ;
- Permettre toute la mobilité possible entre les trois versants de la fonction publique et le privé ;
- Mieux reconnaître les efforts, la valeur professionnelle, le mérite et la performance des agents par une individualisation accrue de la rémunération »

Après la négociation salariale de février 2008, le gouvernement s'appuiera sur :

- la pseudo-négociation relative au dialogue social – où les CAP, leur contenu (réservé à l'essentiel des actes de gestion), le paritarisme des instances de concertation seront la cible annoncée ainsi que la mise en œuvre d'un niveau déconcentré de négociations ;

- le Livre blanc sur les « valeurs, les missions et les métiers de la fonction publique », élaboré par M SILICANI, va aussi contribuer à la remise en cause du Statut général et de ses principes : mobilité, réforme des concours, refonte et fusion de tous les statuts particuliers de corps, élargissement de la contractualisation (précarité) à la place du statutaire, etc., seront en effet les points centraux de ce livre blanc.

Le Conseil fédéral dénonce les tentatives de confusion entre le « métier » et le statut, préparant la privatisation de la fonction publique, et en substituant la contractualisation aux garanties statutaires des fonctionnaires.

FO continuera de défendre les principes fondamentaux du Statut général, mis en œuvre en 1946, et dont les résultats globaux sont reconnus en France et à l'étranger !

C'est pourquoi, FO défendra toujours la conception et le particularisme de la fonction publique de carrière, statutaire, laïque et républicaine et confirme son attachement notamment :

- aux corps nationaux,
- à la séparation du grade et de l'emploi,
- au recrutement national, par concours,
- à une formation initiale et une formation continue renforcées et de qualité,
- au principe d'égalité de droits et de traitements des agents appartenant à un même corps,
- au droit pour chaque fonctionnaire de pouvoir atteindre le sommet de sa catégorie et d'avoir de réelles possibilités d'accéder à la catégorie supérieure.

Remettre en cause ces fondements aboutirait à détruire la fonction publique, et par la même, le service public souhaité par les citoyens.

Le Conseil fédéral continuera à porter et faire valoir ses positions et revendications, en informant les agents, en les organisant pour défendre la fonction publique républicaine, y compris par l'action.

TOUT EST LIÉ....

Les salariés de la fonction publique sont confrontés à la remise en cause de tous les acquis qu'ils ont obtenus par leurs combats ; il en est de même pour les salariés du privé.

Le statut de la fonction publique, le code du travail, les pensions et retraites, la protection sociale collective, les services publics, l'hôpital public, etc., sont attaqués de toutes part, de manière coordonnée sous l'impulsion de l'Union Européenne.

Dans ces conditions, FO lance un appel à RESISTER, REVENDIQUER, AGIR

dans le cadre de notre syndicalisme confédéré, libre, indépendant et déterminé

C'est pourquoi, le Conseil Fédéral de la FGF-FO :

- ✚ Réaffirme que la légitimité et la représentativité de l'organisation syndicale sont d'abord fondées sur la libre adhésion des salariés qui s'organisent dans le syndicat pour la défense de leurs intérêts collectifs.
- ✚ Rejette le rôle d'accompagnement, tout comme celui de co-gestionnaire, que les pouvoirs publics voudraient donner aux organisations syndicales, et que certaines d'entre-elles voudraient bien exercer, FO rappelle plus que jamais que l'indépendance syndicale est une force d'avenir pour les salariés.
- ✚ Porte les revendications des personnels partout.
- ✚ Appelle tous les fonctionnaires et agents publics à se regrouper à l'appel des syndicats et fédérations Force Ouvrière pour agir en établissant le rapport de force indispensable afin de résister et empêcher la destruction du service public républicain, de ses missions et de ses emplois, programmée et engagée par la Révision Générale des Politiques Publiques et ses « outils » (projet de loi mobilité, rapport Silicani,...).

* *
*

Le Conseil fédéral mandate le Bureau fédéral pour organiser le cadre des actions à mener sur l'ensemble de ces points sans exclure aucune modalité, ni la grève, y compris l'action commune avec toute(s) autre(s) organisation(s) syndicale(s) partageant nos revendications.